

# LES COMPTES-RENDUS DE CONSEIL MUNICIPAL

## SÉANCE DU 18 FEVRIER

### **RESSOURCES HUMAINES : Création de postes / Modification du tableau des effectifs**

- ⇒ ATSEM : Cette ouverture de poste fait suite à l'obtention du concours d'ATSEM par un agent communal. Le temps de travail reste inchangé soit 28h/semaine.
- ⇒ Adjoint technique territorial : L'agent actuellement en poste en CDD passera en CDI.

### **TRAVAUX : Validation du devis des écluses EIFFAGE**

Pour répondre aux besoins du terrain, des modifications ont été apportées au devis. Celui-ci a été présenté aux membres du conseil et validé. Pour financer ces travaux, la commune a obtenu des subventions : DETR, amendes de police.

### **URBANISME : Droit de préemption urbain**

Déclaration d'intention d'Aliéner (DIA) concernant la vente des biens suivant :

- ⇒ Terrain bâti - ZE 133, 135 et 137 - le pont Robert - 4 627 m<sup>2</sup>
- ⇒ Terrain non bâti - ZC 293 - Pré Auray - 35 468 m<sup>2</sup>
- ⇒ Terrain bâti - E 120 - 6 rue Saint Sauveur - 85 m<sup>2</sup>

Le conseil municipal décide de renoncer à exercer son droit de préemption sur les parcelles désignées ci-dessus.

### **ENFANCE : Convention accueil de loisirs**

Monsieur le Maire présente au conseil municipal la convention relative à la participation de la commune aux charges de fonctionnement et d'accueil du centre de loisirs de Guipry-Messac.

Le conseil, à l'unanimité, refuse de conventionner.

### **AFFAIRES SCOLAIRES : Dérogation inscription**

Le conseil municipal émet un avis favorable pour deux demandes d'inscription scolaire dérogatoire en Petite Section pour la rentrée 2022.

Cet avis tient compte du contexte lié à l'effectif de l'école des Panvolettes et de la proximité des villages.

### **INFORMATION DIVERSE :**

Un point est fait sur la situation actuelle de la commune vis-à-vis de la boulangerie. M. le Maire continue ses recherches.

#### **TERRAIN COMMUNAL A VENDRE**

6 lots restent disponibles.  
Ils sont situés rue de l'Avenir, dans le lotissement de la Lande de la Cour Neuve.

Pour tous renseignements, contacter la Mairie :  
02.99.34.10.20 ou par mail : [mairie.loheac@orange.fr](mailto:mairie.loheac@orange.fr)

#### **DISPOSITIF ARGENT DE POCHE**

Dans le cadre du dispositif "Argent de poche" mis en place par Vallons de Haute Bretagne Communauté, la commune propose une mission de 14 heures rémunérées au smic horaire.  
Les jeunes de 16 à 18 ans non révolus sont concernés.

Cette mission se tiendra lors d'une semaine du mois de juillet au sein du service technique.  
Les candidatures sont à déposer à la Mairie.

#### **STATIONNEMENT**

Lorsque vous stationnez vos voitures, veuillez à ne pas approcher trop près des bordures de stationnement afin de ne pas gêner le balayage et l'entretien. Merci

## SÉANCE DU 01 AVRIL 2022

### **RESTAURATION : Convention groupement de commande**

Les communes de Guipry-Messac, Saint-Malo-de-Phily et Lohéac ont des besoins similaires en matière de fourniture et livraison de repas en liaison froide. Afin que les communes bénéficient de conditions financières identiques un groupement de commandes a été constitué.

**Le conseil municipal, à l'unanimité, décide :**

#### **D'APPROUVER :**

- ⇒ La convention de groupement de commandes,
- ⇒ La désignation de la commune de GUIPRY-MESSAC comme coordinateur du groupement de commande,

**D'AUTORISER** M. le maire à signer la convention constitutive,

**DE DESIGNER** Mme Sabrina LEON-HUGUET en tant que titulaire et Mme Marie-Annick CLOLUS en tant que suppléante pour siéger dans la commission.

### **AFFAIRES GENERALES : Convention DPD**

La convention du Règlement Général en matière de Protection des Données personnelles que la commune a signée avec le Centre de gestion 35 arrive à échéance. Deux formules de renouvellement sont disponibles :

- Soit la commune conventionne par le biais de VHBC pour un montant annuel de 360 €
- Soit la commune passe directement par le CDG 35 pour un montant annuel de 600 €

**Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de conventionner avec le CDG 35 par le biais de VHBC.**

### **SCOLAIRE : Contribution école Saint-Sauveur 2022**

L'école Saint Sauveur étant en contrat d'association, la commune se doit de participer à ses frais de fonctionnement. En 2021 :

- Le coût moyen d'un élève de maternelle s'élevait à 1 171.29 €
- Le coût moyen d'un élève d'élémentaire s'élevait à 270.69 €

Pour l'année 2022, il est proposé de maintenir le même principe.

### **SCOLAIRE : Participation des communes de résidence 2022**

Les communes ne disposant pas d'école publique sur leur territoire sont tenues de participer aux frais scolaires des enfants inscrits dans les communes avoisinantes.

**Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de demander aux communes concernées :**

- pour un élève de maternelle ..... 1 171.29 €
- pour un élève d'élémentaire ..... 270.69 €

### **URBANISME : Droit de préemption urbain**

Déclaration d'Intention d'Aliéner (DIA) concernant la vente du bien suivant : Terrain bâti - E254 - 18 rue de Rennes - 416 m<sup>2</sup>.

**Le conseil municipal, à 14 voix pour et 1 abstention, décide de renoncer à exercer le droit de préemption urbain.**

### **VHBC : Retrait délibération n°89/21**

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de retirer la délibération n°89/21 du 10 décembre 2021 reportant le transfert de la taxe de séjour à VHBC.

### **SUBVENTION: Construction d'un équipement sportif**

La construction du vestiaire des sports donne droit à l'obtention de subvention.

**Le conseil municipal, à l'unanimité, décide :**

**DE SOLLICITER** une subvention du fond européen Leader à hauteur de 30 000 € .



# L'INFO DES LOHEACIENS

SÉANCE DU 01 avril 2022

## **FINANCES : Compte de gestion 2021**

Budget principal

	SECTION FONCTIONNEMENT	SECTION INVESTISSEMENT
Recettes	792 161.32 €	470 328.38 €
Dépenses	664 009.79 €	209 612.59 €
EXCEDENT	128 151.53 €	
DEFICIT		260 715.79 €

Budget assainissement :

	SECTION FONCTIONNEMENT	SECTION INVESTISSEMENT
Recettes	52 933.04 €	75 083.85 €
Dépenses	52 962.14 €	28 278.00 €
EXCEDENT	29.10 €	
DEFICIT		46 805.77 €

Budget lotissement :

	SECTION FONCTIONNEMENT	SECTION INVESTISSEMENT
Recettes	334 409.81 €	643 662.71 €
Dépenses	334 409.76 €	359 273.47 €
EXCEDENT	0.05 €	284 389.24 €
DEFICIT		

## **FINANCES : Budget primitif 2022**

Budget principal :

	SECTION FONCTIONNEMENT	SECTION INVESTISSEMENT
Dépenses	885 034.00 €	298 444.53 €
Recettes	885 034.00 €	298 444.53 €

Budget assainissement :

	SECTION FONCTIONNEMENT	SECTION INVESTISSEMENT
Dépenses	68 129.10 €	36 128.77 €
Recettes	68 129.10 €	36 128.77 €

Budget lotissement :

	SECTION FONCTIONNEMENT	SECTION INVESTISSEMENT
Dépenses	823 956.37 €	475 136.29 €
Recettes	823 956.37 €	475 136.29 €

## **FINANCES : Taux d'imposition sur les ménages**

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de porter le taux de la taxe foncière bâtie à 39.90 % et de ne pas augmenter la taxe foncière non bâti.

## **FINANCES : Redevance assainissement**

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de ne pas augmenter la redevance assainissement en 2023. Il est rappelé que la tarification n'a pas évolué depuis 2013.

## **FINANCES : Adhésion aux associations**

Art.	Bénéficiaires	Montants
6281	Association des Maires d'ILLE-ET-VILAINE	271.83 €
6281	Association des Maires Ruraux d'ILLE-ET-VILAINE	106.00 €
6281	Villes et Villages Fleuris	90.00 €
6281	Communes du Patrimoine Rural de Bretagne	994.50 €

## **ELECTIONS LEGISLATIVES**

**Vous pouvez vous inscrire sur les listes électorales jusqu'au :**

- 04 mai sur Internet
- 06 mai en Mairie

# L'INFO DES LOHEACIENS

## ERRATUM : Smictom

Une erreur concernant le SMICTOM s'est glissée dans le bulletin municipal. Veuillez noter le rectificatif :

- ⇒ Le nombre de passage annuel en déchetterie est de 20
- ⇒ Pour les résidences secondaires, le nombre de passage est de 10.

## La MJC vient vers vous !

Dans le cadre de son nouveau projet centre social, la MJC-Espace socioculturel de Guipry-Messac se délocalise et vient au plus près des habitants en assurant, à partir du 3 mai, une permanence dans les locaux de la mairie de Lohéac. Karine vous accueillera tous les **mardis de 10 heures à 12 heures** pour vous informer et vous renseigner sur les activités, les animations, les sorties, les spectacles proposés tout au long de l'année par la MJC. Elle sera aussi en mesure de répondre à toutes vos questions sur les permanences sociales présentes dans les locaux de la MJC à Guipry-Messac. Elle pourra vous orienter et vous aider à prendre rendez-vous si besoin. Elle contribuera également au recueil des besoins des Lohéaciennes et Lohéaciens et de leurs souhaits de projets collectifs. N'hésitez pas à venir la rencontrer autour d'un thé ou d'un café et à en apprendre plus sur une association importante du territoire : la MJC !



Elle sera aussi en mesure de répondre à toutes vos questions sur les permanences sociales présentes dans les locaux de la MJC à Guipry-Messac. Elle pourra vous orienter et vous aider à prendre rendez-vous si besoin. Elle contribuera également au recueil des besoins des Lohéaciennes et Lohéaciens et de leurs souhaits de projets collectifs. N'hésitez pas à venir la rencontrer autour d'un thé ou d'un café et à en apprendre plus sur une association importante du territoire : la MJC !

territoire : la MJC !

### Informations pratiques :

Permanence **tous les mardis de 10h à 12h**

Mairie de Lohéac

30 rue de la Poste

35550 LOHEAC

MJC-Espace socioculturel

52 avenue du Port

35480 GUIPRY-MESSAC

Tél : 02.99.34.74.94



## EVENEMENTS

### MAI

- 1<sup>er</sup> : Fête du jardin partagé
- 07 & 08 : Historic kart (sous réserve)
- 08 : Tournoi séniors
- A venir : Fleurissons nos rues

### JUIN

- 12 : Repas et animation École les Panvolettes
- 18 : Repas du foot
- 19 : Kermesse école Saint Sauveur
- 24 : La Speed Lohéacienne
- 25 : Lohéac en fête
- 25 & 26 : Rassemblement au profit de la maladie de Charcot
- Championnat de France Supermotard

### JUILLET

- 02 & 03 : Trophée de Bretagne Karting
- 08 : Les courses cycliste
- 16 & 17 : Slalom Auto

### SEPTEMBRE

- 2, 3 & 04 : Championnat de France de Rallycross
- 17 & 18 : Supermotard Super Racer (sous réserve)
- 18 : Vide Grenier
- 25 & 26 : Championnat Mini GP/Super Racer

### OCTOBRE

- 01 & 02 : Auto brocante Automobile
- 08 & 09 : Trophée de Bretagne Karting

### DECEMBRE

- 03 : Téléthon
- 18 : Noël des commerçants

### VILLAGE FLEURI

La commission départementale des Villages Fleuris, lors de son dernier passage, a suggéré de semer des fleurs de rocailles en limite des murs et trottoirs dans le centre du village afin de le rendre moins minéral.

Pour ce faire, des sachets de graines ont été offerts à la commune. Les agents du service technique procéderont aux semis courant mai. Réservez leur bon accueil.